



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **45<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR**

### **56<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., E-U, 27 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2004*

---

### ***RÉSOLUTION***

#### ***CD45.R5***

#### **AVANT-PROJET DE BUDGET PROGRAMME DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006-2007**

##### ***Le 45<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

Ayant examiné les documents CD45/6 et CD45/INF/2, qui traitent du projet de budget programme de l'Organisation mondiale de la santé pour l'exercice financier 2006-2007 qui doit être financé par le budget ordinaire et d'autres sources de crédits ;

Accueillant les efforts continuellement déployés à travers l'Organisation pour renforcer la coordination et la responsabilisation dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats ;

Préoccupé par la diminution des crédits inscrits au budget ordinaire durant les trois derniers exercices biennaux et destinés à la région, suite de la mise en oeuvre de la Résolution WHA51.31 ;

Accueillant l'engagement du Directeur général d'allouer une plus forte portion des ressources (provenant du budget ordinaire et d'autres sources) à des régions et des pays ; et

Appréciant le fait que l'allocation provisoirement proposée, notamment dans le chapitre pertinent du budget ordinaire, augmenterait le volume de ressources destinées à la Région des Amériques par rapport à l'exercice biennal précédent,

*./..*

***DÉCIDE :***

1. De demander à la Directrice d'acheminer au Directeur général de l'OMS les points de vue de la 56e session du Comité régional des Amériques concernant le Budget programme de l'OMS pour l'exercice 2004-2006, de sorte qu'ils puissent être pris en compte lors de l'examen et de la discussion du budget programme à l'occasion de la 114<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration et de la 58<sup>e</sup> Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé.
2. De fournir son appui à la politique du Directeur général en ce qui concerne le transfert de ressources à des régions et des pays, comme le prescrit l'avant-projet de budget programme de l'Organisation mondiale de la santé.
3. De demander à l'OMS d'examiner les besoins spécifiques de la Région des Amériques, en particulier la priorité à accorder à des pays clés les plus nécessiteux et la plus grande vulnérabilité des petits États insulaires, lors de l'élaboration de critères appelés à régir l'allocation stratégique aux différentes régions de l'OMS de ressources provenant de sources ordinaires ainsi que d'autres sources.

*(Septième réunion, 30 septembre 2004)*